Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 1 (1856)

Heft: 8

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

M. le lieut.-colonel Philippin, de Neuchâtel, est appelé à la réunion d'Yverdon comme adjudant-général, en remplacement de M. le lieut.-colonel Bernasconi, dispensé.

La société de cavalerie, qui s'est fondée récemment dans la Suisse orientale, est en voie de s'organiser.

D'après un projet de statuts, élaboré par M. le colonel fédéral Ott, la société comprend les ressortissants des cantons de Zurich, Schaffhouse, St-Gall, Grisons et Thurgovie, et pourra s'étendre aussi aux cantons de Schwytz, Bâle, Argovie, Soleure et Lucerne. L'organisation de la société sera, du reste, à peu près semblable à celle de la Suisse occidentale. Une première réunion annuelle aura lieu probablement dans le mois d'octobre prochain.

A la fête des cadets de Zurich, il y aura en tout 4,448 cadets, qui seront répartis en deux corps, savoir:

- 1° Un corps d'offensive, de 2,840 hommes d'infanterie, en 10 demi-bataillons; de 178 hommes d'artillerie et 121 de soutiens d'artillerie.
- 2º Un corps de défensive, de 1,181 hommes d'infanterie, en 8 demi-bataillons; 82 hommes d'artillerie et 46 de soutiens d'artillerie.

Les localités qui fournissent des cadets sont les suivantes: Arau, Lucerne, St-Gall, Zofingen, Wintherthur, Zurich, Reinach, Schöftland, Wald, Baden, Brugg, Horgen, Coire, Frauenfeld, Glaris, Muri, Wädenschwyl, Herisau, Lenzburg, Aarburg, Rheinfelden, Altstätten, Schaffhouse, Tessin, Bremgarten.

Les officiers d'état-major qui prendront part à la direction de ces manœuvres sont MM. les colonels Egloff, Gmür, Fischer, Ott, Schwarz; lieut.-colonels: von Escher, Henner; commandants: Pfenninger, Jeuch, Strecher, Bosshardt, Neher, Zingk, Rauschenbach, Zehnder, Geissmann, Meier, Pfan, Müller; majors: Trümpi, Grossmann, Aerni, Obwald, Rotzler, Bürkli.

Prusse. — Le gouvernement prussien vient de commencer l'exécution du projet qu'il avait conçu depuis longtemps, d'ériger Spandau en place forte de première classe.

Cette ville, qui possède déjà un dépôt d'artillerie, une fonderie de canons, une manufacture de poudre et un atelier de pyrotechnie, va recevoir, pour augmenter ces établissements, ceux du même genre qui existent dans la capitale et qui depuis longtemps doivent être déplacés.

En outre, on construit à Spandau une vaste manufacture d'armes, et cinq ouvrages nouveaux pour compléter les défenses du faubourg de Stresow et le relier avec le corps de la place; on établit en dehors de la ville sept ouvrages avancés, dont les plans ont été nouvellement arrêtés. Le roi, pour ces derniers travaux, a autorisé le ministre de la guerre à prélever une somme de 150,000 thalers sur le crédit extraordinaire voté cette année et applicable aux dépenses du génie.

L'administration de la guerre, afin d'activer la transformation de l'armement de l'infanterie prussienne, commencée il y a environ une année, vient de prendre à sa charge les fabriques de Breslau, de Sarn, de Neiss, de Sommerda et de Suhl. Une inspection spéciale est créée pour ces établissements, sous la direction d'un inspecteur en chef ayant rang de colonel.